



VILLE DE
ROUBAIX

Dépôt d'une demande PIC (Projet) n° 2661630

effectuée le 31/03/2025 à 10h11min55sec

Dossier de Projet d'Initiative Citoyenne : dépôt de la demande PIC : "Journée Sportive et Conviviale" Le 14/06/2025. Lieu de réalisation du projet : salle municipale (à définir avec la mairie). Montant demandé : 1500 Euros.

Je déclare :

- que l'association a pris connaissance des conditions générales d'utilisation du téléservice PIC*, les a acceptées, et souscrit à la CONVENTION D'ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES DU PIC DE ROUBAIX** ;

- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain*** 2025 annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

- que l'association souscrit à la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines délibérée lors de la séance plénière du Conseil régional des Hauts-de-France du 28 juin 2018 (délibération n°20180831).

* les conditions générales d'utilisation : https://services.ville-roubaix.fr/demarches/fichiers/ts_fph/PIC_CGU.pdf

** la convention d'engagement des bénéficiaires du PIC de Roubaix est reprise in extenso à la fin de la présente notification

*** le contrat d'engagement républicain : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000044806657

DEMANDEUR

Civilité Prénom Nom

M. JAMILA BERHILI

TAEKWONDO DU PROGRES(T.K.D. DU PROGRES)

Adresse

**38 PLACE DU PROGRES
59100 ROUBAIX
FRANCE**

Courriel

tkdduprogres@yahoo.com

Téléphone portable

0782603070

Les données personnelles utilisées par la Ville de Roubaix sont conservées et traitées dans ses fichiers aux fins exclusives de traitement de vos demandes et d'accomplissement de nos missions de service public. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits, notamment d'information, d'accès et de rectification en s'adressant par courrier au délégué à la protection des données de la Ville :

Hôtel de Ville de Roubaix - 17 Grand'Place - CS 70737 - 59066 Roubaix Cedex 1

Dépôt d'une demande aux Projets d'Initiative Citoyenne

Dispositif financé par la Région Hauts-de-France avec le concours de la Ville de Roubaix

Titre du projet

Journée Sportive et Conviviale

Dossier n°

2661630

Porteur du projet

Association : TAEKWONDO DU PROGRES(T.K.D. DU PROGRES)

Date de réalisation du projet

Du 14/06/2025 à 11:00 au 14/06/2025 à 20:00

Lieu de réalisation du projet

salle municipale (à définir avec la mairie)

Objectif principal du projet au regard de la thématique d'intervention choisie

Objectifs du projet (pour le quartier, ses habitants, la citoyenneté, l'inclusion : femmes, hommes, personnes en situation de handicap)

on souhaite organiser une journée conviviale autour du sport du jeu et du partage pour rassembler les habitants et adhérents/ familles

l'objectif, c'est de proposer des activités accessibles à tous , des plus petits aux adultes, et de créer un vrai moment de rencontre et d'échange :

Objectifs:

- permettre de rassembler différentes générations et de renforcer le lien social***
- permettre les jeunes et les familles à bouger,***
- ça met en avant les valeurs du sport et de la citoyenneté, tout en étant ludique et inclusif***

Déroulement du projet (temporalité : avant, pendant, après ; actions : mobilisation, communication, animation)

- des petits tournois sportifs adaptés à chaque âges : des parcours pour les petits, mini compétitions pour les ado/adultes. et une séance spéciale pour les femmes

- un espace jeux et culture: avec une initiation aux échecs, à la langue coréenne, atelier lecture pour enfant

- repas collectif: pour terminer la journée dans une ambiance conviviale ou tout le monde pourra échanger et passer un bon moment

Public visé (place accordée aux femmes et aux hommes, démarches inclusives et accessibilité, population des quartiers en géographie prioritaire)

- tout âge dans le quartier***
- tout public***

Comment allez-vous faire connaître votre projet aux habitants de votre quartier ? (moyens mis en oeuvre et mobilisation du public)

- flyer, texto.....***

Résultats attendus (nombres de participants, transmission des valeurs républicaines, accès non discriminatoire : femmes, hommes, laïcité, etc.)

entre 150 et 200

Le porteur du projet

Association

Nom

TAEKWONDO DU PROGRES(T.K.D. DU PROGRES)

Adresse

**38 PLACE DU PROGRES
59100 ROUBAIX
FRANCE**

Téléphone

0782603070

Mail

tkdduprogres@yahoo.com

Collectif d'habitants

Nom & prénom	Adresse	Coordonnées
M. BERHILI JAMILA	38 PLACE DU PROGRES 59100 ROUBAIX	Tél : 0782603070 Mail : tkdduprogres@yahoo.com
M. zaazaa rachid Responsable du projet Fonction : benevol	51 RUE DES VOSGES 59100 ROUBAIX	Tél : 0609962464 Mail : zrachid@yahoo.com
MME kayadi Imane Responsable du projet Fonction : benevol	21 RUE PIERRE DE ROUBAIX 59100 ROUBAIX	Tél : 0782603070 Mail : IMANE.KA59@gmail.com

L'association TAEKWONDO DU PROGRES(T.K.D. DU PROGRES) a déjà déclaré auprès de la Ville de Roubaix avoir souscrit au **contrat d'engagement républicain** annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droit des citoyens dans leur relation avec les administrations, pour l'année 2025.

Destinataire de l'aide

Personne ou association destinatrice du versement

L'association

Type de versement souhaité

Virement bancaire

Budget total du projet

1 500€

Montant demandé

1 500€

Thématique d'intervention

Echanges de savoirs et entraide

Connaissance du PIC

Par la presse : magazine de la ville

Aide reçue pour ce projet

Non

Autre projet PIC déjà mené

Non

Pièces justificatives

Type	Nom du fichier
Budget prévisionnel	PIC previsionnel.pdf
Relevé d'Identité Bancaire	RIB TKD.pdf

CONVENTION D'ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES DU PIC DE ROUBAIX

Le demandeur, le porteur du projet représenté par un collectif d'habitants et le destinataire de l'aide désignés dans la demande sont collectivement identifiés comme les bénéficiaires du PIC de Roubaix, dispositif financé par la Ville de Roubaix et la Région Hauts-de-France. Les bénéficiaires ainsi désignés attestent de leur plein consentement à prendre part au projet décrit, certifient sur l'honneur la sincérité des informations transmises et l'exactitude des données personnelles communiquées.

En sollicitant l'aide du PIC de Roubaix, les bénéficiaires reconnaissent avoir pris connaissance de son règlement et s'engagent à le respecter. Ils s'engagent notamment à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain qui lui est annexé, au même titre que l'association gestionnaire du PIC de Roubaix, et à en informer toutes leurs parties prenantes :

- Engagement n° 1 : respect des lois de la République
- Engagement n°2 : respect de la liberté de conscience
- Engagement n°3 : liberté des membres de l'association
- Engagement n°4 : égalité et non- discrimination
- Engagement n°5 : fraternité et prévention de la violence
- Engagement n° 6 : respect de la dignité et de la personne humaine
- Engagement n° 7 : respect des symboles de la République

De même, les bénéficiaires s'engagent à respecter les principes de la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines, et à en informer toutes leurs parties prenantes :

- L'égalité de tous devant la loi, sans distinction d'origine, de race ou de religion,
- Le respect de toutes les croyances,
- L'égalité entre les hommes et les femmes,
- La liberté de conscience et le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public.

Ils s'engagent ainsi à mettre concrètement en avant la mise en œuvre de ces principes en réfléchissant aux moyens de faire vivre la réflexion sur la laïcité , en proscrivant toutes violences et discriminations, et en promouvant une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

Lorsque l'objet que poursuivent les bénéficiaires sollicitant l'octroi d'une aide financière du PIC de Roubaix, leur activité ou les modalités selon lesquelles cette activité est conduite, sont illicites ou incompatibles avec les principes du contrat d'engagement républicain ou de la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines, la Ville de Roubaix déclare la demande de l'utilisateur inéligible à une instruction par les membres bénévoles des Comités d'attribution.

S'il est établi que les bénéficiaires ayant reçu une aide financière du PIC de Roubaix poursuivent un objet ou exercent une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles ils la conduisent sont incompatibles avec les principes du contrat d'engagement républicain ou de la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines, l'association gestionnaire du PIC de Roubaix est fondée à procéder à son retrait.

Si la demande des bénéficiaires répond aux conditions réglementaires d'éligibilité pour une instruction, ils s'engagent collectivement à venir en faire la présentation devant les bénévoles du Comité d'attribution compétent.

Une décision de financement favorable à la réalisation de la demande des bénéficiaires émise par le Comité d'attribution compétent entraîne le versement d'un acompte sur l'aide sollicitée par l'association gestionnaire du PIC de Roubaix, suivant un montant défini par le même Comité d'attribution.

À compter du versement de cet acompte, les bénéficiaires ont une obligation de moyens pour mettre en œuvre le projet décrit dans leur demande. Ils doivent obligatoirement justifier cette mise en œuvre sous la forme d'un bilan reprenant les dépenses afférentes avec l'ensemble des justificatifs financiers - factures, tickets de caisse - les photos et articles de presse éventuels, qu'ils doivent transmettre directement par téléprocédure sur le portail des démarches en ligne de la Ville de Roubaix.

Ce bilan doit être remis dans un délai maximal d'un mois à compter de la date de fin de réalisation du projet. Le défaut ou l'insuffisance du dossier au jour de l'instruction du bilan entraîne une décision d'ajournement ou la perte du solde du financement décidé par le Comité d'attribution compétent et le remboursement des sommes perçues à titre d'acompte directement à l'association gestionnaire du PIC de Roubaix.

Les bénéficiaires s'engagent à faire connaître par tous les moyens les participations financières et institutionnelles de la Ville de Roubaix et de la Région Hauts-de-France au PIC de Roubaix. Ils ont obligation d'en faire la publicité en apposant leurs logos et celui du dispositif sur les documents, affiches et tracts qu'ils utilisent pour promouvoir leur projet.

ENGAGEMENTS VALIDÉS